

<p style="text-align: center;"><b>Rapport de la sous-commission du budget 2009</b> <b>Dicastère de Monsieur Didier Berberat</b></p>
---

### **Composition de la sous-commission**

Mme Esma Aris (POP)  
M. Alain Parel (UDC), excusé  
M. Pierre-Alain Borel (PS), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le vendredi 24 octobre 2008.

### **Service juridique**

Est présent : M. Haag

Cette année, il n'y a rien de particulier à signaler, si ce n'est qu'on peut relever une fois de plus qu'il est très utile d'avoir deux avocats salariés par la Ville dans la mesure où cela occasionne des charges moins importantes que si nous nous adressions à des études de la ville.

### **Secteur parascolaire**

Sont présent-e-s : Mme Wyser-Attinger et M. Latrèche

### **Orthophonie**

Ce centre accueille environ 600 enfants par année.

Fin 2007, le financement par l'assurance-invalidité représentant environ 90% des facturations a pris fin dans le cadre de la RPT.

Pour une période transitoire, qui doit aller jusqu'à fin 2010, c'est le Canton qui a pris la relève. Dès 2011, un accord-cadre discuté par la conférence des chefs de département de l'instruction publique (CDIP) devrait être instauré. Si la phase transitoire n'a pas beaucoup apporté de changements, hormis une certaine complexité administrative, il y a énormément d'inconnues quant aux intentions du Canton qui, dans un premier temps, a indiqué qu'il souhaitait réduire son engagement, ou pour le moins répartir entre plus de partenaires les enveloppes financières actuelles.

Ce travail de réflexion sera conduit par l'office de l'enseignement spécialisé et devrait normalement associer les autorités politiques des Villes, ainsi que les spécialistes du terrain au travers de groupes de travail.

Au fil des années, on constate qu'il y a de plus en plus de cas traités par le centre d'orthophonie et que les pathologies sont de plus en plus conséquentes.

### **Centre de santé scolaire**

Le centre de santé scolaire oriente essentiellement son activité vers le dépistage et la prévention, selon le plan cantonal en la matière.

En 2008/2009, le centre de santé pratique le vaccin contre le cancer du col de l'utérus pour les jeunes filles de 11 à 15 ans, ce qui surcharge considérablement le centre cette année. Afin de ne pas générer de surcoûts, il a été décidé de renoncer aux examens de la vue pour les élèves de 5<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> année, alors que normalement cet examen se pratique chaque année, selon la demande du Canton. Toutefois, cela ne pose pas de problème particulier puisque dans d'autres villes, cet examen est pratiqué seulement trois fois durant toute la scolarité.

A noter que le vaccin qui coûte CHF 150.- est pris en charge par Santé suisse. Un montant de CHF 10.- est également versé au centre de santé scolaire pour l'acte médical et les frais administratifs. Malheureusement, ce montant ne couvre pas les frais, car il y a un gros travail de suivi, de contact avec les parents, etc..

Ce montant de CHF 10.- négocié par le Canton avec Santé suisse n'est pas le même d'un canton à l'autre (CHF 15.- à Zurich, par exemple). Ceci est regrettable dans la mesure où le différentiel de coût est bien entendu supporté par la commune.

Pour 2009, le centre devrait retrouver son fonctionnement normal dans les contrôles effectués puisque le rattrapage sera passé. Un montant de CHF 10'000.- a pu être économisé sur l'ensemble du budget. A relever aussi que le Dr Latrèche, qui dispose d'un réseau important, réussit souvent à trouver des cofinancements pour différentes actions de préventions.

### **Service communal de l'action sociale**

Sont présents : MM. Scheurer et Bossy

### **Remarques générales :**

On constate un report sur le budget de l'aide sociale de différents éléments qui ne devraient normalement pas émarger à ce budget, comme, par exemple, les placements pénaux ou l'aide sociale pour les demandeurs d'asile en Suisse depuis plus de 7 ans.

La plupart de ces reports de décision de la Confédération et du Canton, par cascade, finissent par émarger au budget des communes.

Une nouvelle pratique consistant pour le Canton à refuser systématiquement les demandes de remises d'impôts pour les personnes à l'aide sociale péjore également les budgets de l'aide sociale.

Ainsi, alors même que la situation économique s'est améliorée et que le nombre de personnes à l'aide sociale s'est un peu réduit, les budgets ne cessent d'augmenter en fonction des nouveaux éléments qui viennent les composer.

Quand bien même une telle décision n'appartient pas à notre commune, on ne peut que souhaiter, pour des questions de transparence que les choses soient plus clairement séparées.

Le montant prévu pour les mesures d'intégration professionnelles et qui avait d'abord été communiqué par le Canton est augmenté de CHF 330'000.- sans explication, si bien que la sous-commission et les services se perdent en conjectures... Une nouvelle clé de répartition serait-elle prévue pour 2009 ?

Il est à noter que les informations sur les montants qui seront refacturés par le Canton et que la Ville doit porter à son budget ont toujours beaucoup de peine à venir et que les responsables des services doivent bien souvent « aller à la pêche » d'informations auprès du Canton en s'armant de leur téléphone.

La collaboration avec La Sagne et les Ponts-de-Martel est bonne et pourrait encore se développer en reprenant également la gestion des dossiers AVS.

### **Crèches et Parascolaire**

La charge financière de la Ville liée à la crèche de l'hôpital avait été estimée à CHF 40'000.- par le Canton ; toutefois c'est un montant de CHF 100'000.- qu'il faudra déboursier.

L'effectif de la Crèche Beau-Temps sera augmenté progressivement entre janvier et août 2009 afin d'atteindre une dotation conforme aux exigences légales permettant de remplir les missions qui lui sont confiées dans de bonnes conditions.

Les travaux de construction de la nouvelle crèche devraient commencer entre mai et juillet 2009, ce qui permettrait de réaliser l'objectif prévu d'avoir une « nouvelle » crèche à fin 2009.

Les travaux préparatoires (étage supplémentaire) devraient déjà commencer à la fin de l'année 2008.

D'autre part, la crèche de la Ville passera à l'annualisation de la facturation, comme cela se pratique déjà dans les autres crèches.

A la question d'un commissaire qui s'étonne du montant figurant sous « salaire de direction » et de la différence entre 2008 et 2009, il est expliqué, qu'une partie de la rémunération de M. Scheurer et de M. Bossy est comptée dans ce poste en fonction des activités qu'ils déploient pour la crèche.

A ce jour, pour l'ensemble de la ville, une soixantaine d'enfants sont accueillis en crèche, alors qu'ils devraient être accueillis dans un système parascolaire. Plusieurs projets existent et ils devraient permettre de créer en 2009 environ 60 à 65 places, libérant ainsi autant de places dans les crèches.

Des réflexions sont également en cours afin de développer un accueil dans la future halle Volta.

Des projets de crèches d'entreprises existent également, dont certains pourraient se combiner avec des possibilités d'accueil en collaboration avec la Ville.

Enfin, si l'Etat ne s'est pas approché de la Ville pour développer sa crèche d'entreprise, il n'est pas impossible que des places puissent être proposées à la Ville si elles ne sont pas toutes occupées.

A la question de savoir si une crèche d'entreprise pour les employés communaux est envisageable, il est répondu que l'offre est suffisamment importante en ville pour qu'un besoin ne soit pas ressenti et que, d'autre part, il n'apparaît pas forcément souhaitable de concentrer tous ces enfants à la même place.

Le Foyer de l'écolier accueille environ 350 enfants.

### **Participation aux institutions sociales**

Le montant prévu pour l'allocation communale est passé à CHF 400'000.- en raison d'une augmentation attendue du nombre de bénéficiaires.

## **Instruction publique**

Sont présents : MM. Laini (directeur administratif), Feuz (directeur ES) et Kernén (directeur EE + EP)

### **Remarques générales :**

A la question d'une commissaire qui demande si plutôt que de rétablir les camps, on ne pourrait pas consacrer les sommes en question au développement de la culture à l'école, il est répondu qu'à l'école primaire les élèves participent déjà à 2 à 3 spectacles par an, ce qui est un nombre suffisant. En effet, aller au-delà serait excessif face au programme scolaire.

D'autre part, pour ce qui est des musées, des collaborations existent déjà et vont encore se développer ; ce n'est pas vraiment une question de moyens financiers.

En 2009, en fonction de la refonte de la loi cantonale, la Commission scolaire sera transformée en Conseil d'établissement, les compétences exécutives revenant au Conseil Communal.

Aujourd'hui, la situation du personnel enseignant pose de nombreuses questions qui ne trouvent malheureusement pas de réponses. En effet, bien que dépendant de la Ville, ce personnel est engagé selon un statut cantonal. C'est donc à l'Etat d'apporter les réponses demandées, notamment en ce qui concerne les horaires, ce qui est exigible dans le cadre du travail, etc..

Une réduction du budget d'entretien a été opérée pour arriver à un montant de CHF 310'000.- pour les écoles primaire et enfantine, ce qui constitue vraiment le minimum du minimum. A titre de comparaison, ce budget était de CHF 600'000.- en 2000 et de plus d'un million il y a 15 ans.

Concernant l'apprentissage du français pour les élèves allophones, il est expliqué que le standard cantonal est de proposer 20 périodes sur 20 semaines (soit une période par semaine) aux nouveaux arrivants ; notre Ville a développé et maintient le principe de la classe d'accueil qui intègre les élèves dans une classe régulière dès que c'est possible. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'un supplément d'une période de français par semaine durant 20 semaines est mis en place.

D'autre part, un essai-pilote de 4 périodes d'appui langagier a été mis sur pied avec un civiliste issu de la HEP, dans le cadre de l'école du collège des Endroits (EP), afin de compenser le manque de possibilités pour certains élèves de converser en français chez eux.

En fonction des résultats, ce projet, pourrait être développé dans les autres écoles de la ville.

### **Ecole enfantine (EE)**

La nouvelle organisation de la direction de l'école enfantine et primaire porte ses fruits et l'équipe de direction regorge de projets.

Les horaires de l'école enfantine ont été rapprochés de ceux de l'école primaire. Ainsi, lorsqu'il faudra augmenter le temps que passeront les enfants de 4 ans à l'école dans le cadre d'HarmoS, les choses seront plus faciles.

### **Ecole primaire (EP)**

La direction a également été modifiée de sorte que, désormais, chacun des trois membres de la direction s'occupe d'un secteur entier regroupant plusieurs collèges. Entre autre avantage, cette « verticalisation » facilite la collaboration entre les trois écoles enfantine, primaire et secondaire.

Les réflexions « direction 08 » (devenues direction 09) se poursuivent, en incluant non seulement HarmoS, mais aussi la question des locaux. En effet, le développement géographique de la ville, ainsi que la création de nouveaux quartiers comme le Paddock demandent de nouvelles réponses.

### **Ecole secondaire (ES)**

Outre la réintroduction des camps (dont environ la moitié des coûts sont supportés par les parents et par Jeunesse et Sport), il est signalé que des centres de documentation, en collaboration avec les bibliothèques de la Ville et des Jeunes, se développent progressivement dans les trois centres afin de créer des lieux d'accueil extra-scolaire. Si les montants annuels sont assez modestes (CHF 30'000.- par an), ils permettent, année après année, de constituer un outil qui rencontre de plus en plus de succès.

Le budget permet aussi une action intensive au niveau de la prévention en matière de violence.

### **Participation aux institutions parascolaires**

Des discussions sont actuellement en cours avec le Canton afin de développer une collaboration plus intense entre le Collège musical et le Conservatoire.

**Conclusion**

Comme chaque année, on constate que les charges de ce dicastère sont essentiellement fonction de décisions qui échappent à notre Ville, ce qui rend la maîtrise des comptes extrêmement difficile, surtout si l'on souhaite malgré tout donner une coloration chaud-froid aux décisions prises.

La sous-commission remercie le chef du dicastère et les responsables des services de leurs réponses et leur collaboration, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour leur travail et leur engagement au service de notre communauté.

Le rapporteur

Pierre-Alain Borel